

SAS CABINET ALBRIZIO & ASSOCIES

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie de Montpellier-
Nîmes

Green Park, Bât B, 149 avenue du Golf
34670 BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78

Fax 04 67 59 48 34

Courriel : experts@bastide-albrizio.fr

SARL 2ACGroup

2 Rue Florence Arthaud, Résidence l'Oustal des Aires
34130 MUDAISON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
(Articles L 225-8, L 225-14 du Code de Commerce)

I – INTRODUCTION :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, de la société en formation, la **SARL 2ACGROUP**, en date du 17 avril 2024, concernant les apports en nature effectués à la société **SARL 2ACGROUP**, j'ai établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu aux articles L 225-8 et L 225-14 du Code de Commerce.

Les apports ont été arrêtés dans le projet de contrat d'apport établi entre l'apporteur et la société bénéficiaire. Ces apports seront rémunérés par la création de parts, réalisée lors de la constitution de ladite société.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports, telle qu'elle est indiquée dans le projet de contrat d'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables en France à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire.

II – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS :

⇒ Description de l'opération :

Les modalités de l'opération d'apport sont décrites dans le contrat d'apport établi entre les parties, contrat auquel il convient de se reporter. Celle-ci consiste à apporter à la société SARL 2ACGROUP :

- Les 1 000 actions représentant 100 % des actions de la société SAS AC-ETANCHEITE et correspond à la totalité des actions et droits que l'apporteur, détient dans la société SAS AC-ETANCHEITE, dont le siège est situé 2 Rue Florence Arthaud, Résidence l'Oustal des Aires, 34130 MUDAISON, immatriculée au RCS de Montpellier n°851 558 528 ;
- Les 490 actions représentant 49 % des actions de la société SAS SUNTEC et correspond à la totalité des actions et droits que l'apporteur, détient dans la société SAS SUNTEC, dont le siège est situé 581 rue Peyre Blanque, 34130 MAUGUIO, immatriculée au RCS de Montpellier n°948 301 742.

La société SAS AC-ETANCHEITE, a pour objet social : étanchéité bâtiment. La société SAS AC-ETANCHEITE, est détenue à 100% par Monsieur Anthony COMBES (1 000 actions).

La société SAS SUNTEC, a pour objet social : l'étude, l'installation, la mise en œuvre et la commercialisation d'installations photovoltaïques, et plus généralement de tous matériels ou solutions dans le domaine des énergies renouvelables, solaires ou photovoltaïques ; la vente et l'installation de tous matériels et accessoires destinés à la production d'énergie, l'isolation, la géothermie, l'aérothermie, et les pompes à chaleur.

La société SAS SUNTEC, est détenue à 49 % par Monsieur Anthony COMBES (490 actions) et 51% par Monsieur Maxime SERRANO (510 actions).

En rémunération des apports, il sera procédé à la création de 174 700 parts sociales d'un nominal de 1 Euro de la société SARL 2ACGROUP. L'émission des nouvelles parts sociales sera répartie comme suit :

- Monsieur Anthony COMBES obtiendra 174 700 parts sociales.

Les valeurs retenues pour évaluer les apports ont été déterminées à partir :

- Des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 de la société SAS AC-ETANCHEITE, ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par le cabinet d'Expertise comptable CONSILEO, se basant sur les quatre derniers exercices comptables,
- Des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 de la société SAS SUNTEC, ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par le cabinet d'Expertise comptable CONSILEO, se basant sur le premier exercice comptable, du fait d'une création en 2023 de ladite société.

⇒ **Caractéristiques essentielles des apports :**

Aux termes du contrat d'apport établi entre les parties, les apports sont constitués de 174 700 parts sociales de la société SARL 2ACGROUP.

⇒ **Evaluation et rémunération des apports :**

Les actions de la société SAS AC-ETANCHEITE, objet de l'apport, ont été évaluées sur la base :

- Des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 de la société SAS AC-ETANCHEITE, ainsi que d'un rapport d'évaluation se basant sur les quatre derniers exercices comptables, exposant les méthodes d'évaluation retenue sur l'aspect patrimonial et de rentabilité. Les critères s'entendent sur des éléments courants, des pratiques d'évaluation sur la profession. La

pondération des résultats est plus importante sur les exercices les plus récents. La moyenne des différentes méthodes d'évaluation amène les résultats suivants :

- Valeur basse de la synthèse des méthodes : 155 000 Euros
- Valeur haute de la synthèse des méthodes : 161 000 Euros

Soit une base d'évaluation, retenue, de la société de SAS AC-ETANCHEITE à 160 000 Euros.

L'apport concernant, 1 000 actions des 1 000 actions totales, soit une participation de 100% des actions de ladite société, amène la valorisation des actions à 160 000 Euros.

Les actions de la société SAS SUNTEC, objet de l'apport, ont été évaluées sur la base :

- Des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 de la société SAS SUNTEC, ainsi que d'un rapport d'évaluation se basant sur le premier exercice comptable, exposant les méthodes d'évaluation retenue sur l'aspect patrimonial et de rentabilité. Les critères s'entendent sur des éléments courants, des pratiques d'évaluation sur la profession. La moyenne des différentes méthodes d'évaluation amène les résultats suivants :
 - Valeur basse de la synthèse des méthodes : 25 000 Euros
 - Valeur haute de la synthèse des méthodes : 31 000 Euros

Soit une base d'évaluation, retenue, de la société de SAS SUNTEC à 30 000 Euros.

L'apport concernant, 490 actions des 1 000 actions totales, soit une participation de 49% des actions de ladite société, amène la valorisation des actions à 14 700 Euros

III – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier les actifs apportés ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports.

A cette fin, j'ai vérifié que les méthodes d'évaluation retenues étaient pertinentes et correspondaient aux usages de la profession en matière d'évaluation.

J'ai également vérifié l'existence et la réalité des biens apportés tels qu'ils sont repris dans le contrat d'apport. Mes contrôles ont été diligentés à partir :

- Pour la société SAS AC-ETANCHEITE :
 - Comptes annuels clos au 31 décembre 2023,
 - Comptes annuels clos au 31 décembre 2022,
 - Comptes annuels clos au 31 décembre 2021,
 - Comptes annuels clos au 31 décembre 2020,
 - Rapport d'évaluation sur les quatre derniers exercices.
- Pour la société SAS SUNTEC :
 - Comptes annuels clos au 31 décembre 2023,
 - Rapport d'évaluation sur le premier exercice.

IV – CONCLUSION :

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à **174 700** Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le montant de l'apport est au moins égal au montant de la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Baillargues le 31 mai 2024

Le Commissaire aux Apports

Cabinet ALBRIZIO & Associés, représenté par

Maxime FIOROTTO
Associé